



COMMUNE DE LAMBESC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Effectif du Conseil Municipal	29
Conseillers en exercice	29
Qui ont pris part à la délibération	29

SEANCE DU
24 MAI 2023

Transmission en Préfecture	
Date Réception	

Le vingt quatre mai deux mille vingt trois, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de LAMBESC a été assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Bernard RAMOND, et à la suite de la convocation faite par Monsieur le Maire le dix sept mai deux mille vingt trois et ce conformément aux articles L 2121-10, L 2121-12, L 2121-17 et L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

PRESENTS : Bernard RAMOND, Claire BLANC, Jean-Jacques DECORDE, Martine CHABERT, Louis-Hervé TRELLU, Fabienne RAMOND, Jacques GAÏOLI, Dominique PELLEGRIN, Alain ARIA, Bernard MAYER, Joelle BENAZET, Violette ROMERA, Hubert BACHELARD, Jocelyne PASTOR, Hervé SUGNER, Sylvie PORRY, Karen LECLUSE, Anne-Laure JOLY (absente lors de la 1^{ère} délibération), Hélène ALLIETTA, François BERGA, Jean-Michel CARRETERO, Philippe BERNARD,

REPRESENTES : Yvon CASTINEL à Jean-Jacques DECORDE, Bruno BRETON à Bernard RAMOND, Magalie TRAMIER à Claire BLANC, Diana PELLETIER à Martine CHABERT, Corinne ARCHAMBAULT à Kellie CARMET, François BERGA, à Hélène ALLIETTA, Valérie FARGIER à Jean-Michel CARRETERO

SECRETARE DE SEANCE : Philippe BERNARD

DELIBERATION N° 2023-053	Domaine Public Modification des tarifs du marché de Noël au 1 ^{er} juin 2023
-----------------------------	---

VU la délibération n°2014-067 du 28 mai 2014 relative à la modification des tarifs du Marché de Noël,

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que par délibération n°2014-067 du 28 mai 2014 susvisée, le Conseil Municipal a adopté une modification des tarifs relatifs au droit de place du Marché de Noël.

Afin de motiver la participation des artisans et commerçants lambescains et de faciliter les encaissements, il est proposé de modifier les tarifs du Marché de Noël en simplifiant les tarifs des artisans et commerçants lambescains et en précisant les gratuités comme suit :

- ✓ Artisans, commerçants et associations extérieurs de Lambesc
 - 45€ les 3 mètres et 10€ le mètre supplémentaire,
 - Arrhes à la réservation de 45€.

- ✓ Artisans, commerçants et associations lambescains :
 - gratuité.

La redevance pour l'occupation du domaine public englobe les frais de gardiennage des stands entre les 2 jours et l'accès à un point électrique.

**Après en avoir délibéré
LE CONSEIL MUNICIPAL**

- **APPROUVE** les nouveaux tarifs du marché de Noël tels que présentés ci-dessus à compter du 1^{er} juin 2023

- **PRECISE** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le requérant peut former son recours soit par voie postale au greffe de la juridiction, soit par voie électronique, par le biais de l'application « Télérecours citoyen » accessible depuis le site Internet www.telerecours.fr. Dans ce délai, il peut être présenté un recours administratif auprès de la commune, prorogeant le délai de recours contentieux

La présente délibération est adoptée à l'unanimité,

Délibéré à Lambesc les jour, mois et an que dessus.

La Secrétaire de Séance

Philippe BERNARD



Le Maire de Lambesc,

Bernard RAMOND

